



**Rapport à destination
des députés de la mission Eau
de la Commission du développement durable
de l'Assemblée Nationale**

Jean-Baptiste Descroix-Vernier

15 mai 2018

Mot de l'auteur :

La survie démarre par l'eau.

Sans eau potable, rien n'est possible. Chacun a conscience de cette évidence. Alors au fil des années, les pouvoirs publics ont intégré cette nécessité mondiale dans leurs démarches. Ils ont créé des structures, des organisations, des fonds et dotations, et sont venu en renfort des ONG. Un renfort puissant, jusqu'à devenir depuis longtemps les premiers bailleurs humanitaires.

En 2010, l'Assemblée générale de l'ONU a reconnu que le droit à l'eau potable et à l'assainissement était un droit de l'homme.

La France est le pays de référence en matière de droits de l'homme. Comme nous luttons contre l'esclavage, la censure, la peine de mort, pour la liberté de la presse, etc nous devons lutter pour l'accès à l'eau potable.

Notre pays est parmi les plus généreux, il donne beaucoup. Mais ce n'est pas suffisant. Un juriste dirait que nous remplissons notre obligation de moyens. Mais que nous échouons sur notre obligation de résultat.

Je ne vous demande pas plus d'argent, je vous demande plus de temps, plus d'énergie, plus de contrôle et plus d'intelligence dans l'allocation et le contrôle des fonds.

Les états se sont engagés à apporter 0.7% de leur RNB à l'aide au développement. Seuls les Pays-Bas, le Danemark, le Luxembourg, la grande Bretagne et la Suède ont atteint ce chiffre en 2017.

La France est le pays qui a le plus augmenté son APD en 2017. Elle est passée de 0,38% à 0,43% de son RNB, avec un engagement à 0,55% d'ici 2022, soit 6 milliards d'euros de plus.

Cette augmentation est une bonne chose, mais elle pourrait s'accompagner d'une meilleure organisation.

L'aide au développement est devenue un véritable business pour de très grosses entreprises. Une partie des sommes versées remontent dans les pays donateurs. Une autre partie est détournée directement par les pays récepteurs. Dans les deux cas, le cocu de l'histoire c'est le pauvre. Or si on décide de tels budgets pour

accompagner le développement de ces pays, c'est avant tout pour lutter contre la pauvreté !

L'APD est aussi parfois utilisés à des fins politiques. Pour récompenser ou au contraire sanctionner tel ou tel Etat. On a envoyé beaucoup d'argent dans de nombreux pays, dans le but de pouvoir les menacer d'arrêter et d'obtenir ainsi un point de pression diplomatique. Il n'y a pas d'uniformité. Le Japon a stoppé son aide à Haïti en 91 après le coup d'état, mais a continué de donner à la Chine après la répression des manifestations de Tiananmen en 89 ou à l'Indonésie en 1991 malgré les massacres au Timor.

De leur côté, Les Pays Bas ont décidé de couper leur aide à l'Indonésie... Bref, aucune concertation ni décision collective. Chacun y va de sa propre politique, le plus souvent dictée par des considérations diplomatiques.

Il faut aussi savoir qu'une grande partie de cet argent est prêté. Cela crée des pays endettés, des régions endettées, des peuples endettés. L'humanitaire c'est un investissement sur la vie, qui ne doit pas être effectué en vue d'un retour financier.

J'ai la conviction qu'avec une meilleure affectation des mêmes sommes, un accompagnement et un contrôle mieux géré, et en s'appuyant beaucoup plus sur les ONG présentes sur place, les résultats pourraient être bien meilleurs.

Le présent rapport a deux objectifs :

- Vous transmettre une partie de mon expérience du terrain. Vous dire ce que j'ai objectivement vu fonctionner, les projets et les financements efficaces, et ceux qui le sont moins.
- Vous livrer 5 propositions très concrètes visant à améliorer le système :
 - Moins de déperdition d'argent entre l'allocation des fonds et le terrain
 - Optimisation des actions efficaces

RAPIDE ETAT DES LIEUX

1. Les principaux acteurs Français

La France est un pays généreux, que ce soit l'Etat ou la population. C'est un pays qui participe beaucoup au développement mondial, qui investit et qui s'investi.

Votre Parlement a régulièrement voté des lois dans ce sens. Citons en exemple le système de déduction fiscale afférent aux dons. Il permet de drainer des fonds auprès des entreprises et des particuliers de façon massive. En 2005, la loi Oudin-Santini est venue renforcer ces dispositifs en précisant les moyens devant être alloués par les collectivités. C'est aussi le cas de la loi Thiollière et plus récemment de la loi 1% déchets.

L'AFD

C'est le principal acteur de la politique de développement de la France. L'AFD annonce gérer plus de 2500 projets, dont 700 en 2017 pour un montant de 10.4 milliards d'euros. L'AFD n'est pas spécifiquement dédiée à l'eau, loin de là. L'AFD s'occupe de projets numériques, d'énergie, de transports, de télécommunication etc.

C'est surtout une institution financière publique, un établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la version moderne de la Caisse Centrale de la France Libre créée par le Général de Gaulle, devenue la Caisse Centrale de Coopération Economique en 58, puis l'AFD en 98.

L'eau et l'assainissement représentent un peu moins de 10% de ses budgets.

A noter : L'AFD monte un nouveau programme Le FICOL (avec les collectivités territoriales). Ça financera des gros projets, on annonce une base de financement d'un milliard d'euros. Le premier appel se fera en octobre.

Les agences de l'eau

Il y en a une par bassin hydrographique, donc 6 en France. Cela correspond peu ou prou à 2000 salariés, dont la mission est à la fois de réduire les pollutions, protéger les ressources aquatiques, aménager la gestion des eaux, mais aussi de coopérer à l'international dans la transmissions des savoir-faire et le développement durable.

Ces agences étant centrées sur les problèmes hydriques, elles sont compétentes et spécialisées. Elles maîtrisent les logiques et les coûts. Elles sont actives en Afrique, en Asie, au Moyen Orient etc. Elles dépendent du ministère de la transition écologique et solidaire.

Les grosses ONG

Certaines sont dédiées à l'eau, mais la plupart intègrent les problèmes hydriques à leurs programmes. Parmi les plus efficaces on retrouve Solidarité Internationale.

Les ONG de taille moyenne ou petites

Elles sont globalement rassemblées au sein d'une association, Coalition Eau, que votre Commission a déjà audité. Coalition Eau porte des idées, organise, mobilise, sensibilise, mais ne gère aucun projet de terrain. Je citerai dans ce rapport plus particulièrement deux ONG : Hydraulique Sans Frontière (HSF) et Eau et Vie. Nous y reviendrons.

Les associations

Souvent ignorées des grands programmes et des process étatiques, les associations mises bout à bout représentent pourtant la plus grosse ONG mondiale. C'est l'artisanat de l'humanitaire, présent partout, levant des milliards d'euros par petites tranches, souvent de la love money, et aboutissant des centaines de milliers de projets par an. Les associations vivent essentiellement des dons de particuliers, mais aussi des petites subventions des collectivités, et parfois de micro participations des gros bailleurs.

2. les populations concernées

La banque mondiale a un seuil pour dire qui sont les personnes les plus pauvres du monde. Ce sont celles qui gagnent moins de 2 dollars par jour.

120 millions en Amérique du sud

700 millions en Afrique.

900 millions en Inde.

1,5 milliard en Asie, dont **500 millions** en Chine.

Au total, plus de trois milliards de personnes vivent dans des conditions plus que précaires, plus de trois milliards d'humains, d'enfants, de femmes et d'hommes, sur notre planète, sont dans la « survie ».

Sur ces 3 milliards, près de deux milliards n'ont pas d'eau, ou ont de l'eau viciée, c'est-à-dire, appelons un chat un chat, de l'eau épaisse, empoisonnée, pourrie de parasites etc.

Selon l'OMS, en 2015, 844 millions de personnes ne disposent même pas d'un service de base d'alimentation en eau potable et 159 millions d'entre elles doivent utiliser des eaux de surface.

Dans le monde, 2 milliards de personnes utilisent des points d'eau contaminés par des matières fécales, 2,4 milliards n'ont pas accès à des toilettes.

Selon Solidarité International plus de 2.6 millions d'êtres humains meurent chaque année à cause de l'eau insalubre, soit 5 par minute.

La présentation de ce rapport est prévue pour durer une petite heure et demie. Au cours de notre entrevue, 450 personnes mourront faute d'eau potable. 300 seront des enfants de moins de 5 ans.

Concrètement :

Pas d'eau cela signifie : pas de survie possible, une ultra mortalité infantile, une espérance de vie comprise entre 30 et 45 ans en moyenne pour les survivants, pas d'économie possible, faible scolarisation des enfants etc.

Une eau viciée, empoisonnée, cela signifie une survie misérable, une ultra mortalité infantile, une espérance de vie n'atteignant pas 50 ans. Pas d'économie possible. Maladies (bilharziose, lèpre sèche, dysenterie, choléra, typhoïde, poliomyélite etc).

Selon les statistiques de l'Unicef, il y a environ 10% de mortalité infantile en Afrique sub-saharienne. En France c'est moins de 0.1%... La mortalité infantile de la majorité du continent Africain est donc de 100 fois plus.

J'imagine que vous êtes touchés par ce chiffre. 10% de mortalité infantile, c'est énorme. Ce n'est pourtant qu'un chiffre global, il est valable au Togo, au Burkina, au Bénin, etc. C'est une statistique globale, par pays.

Mais si on la projette en milieu rural, elle explose. Elle est multipliée par 4 ou 5, parfois plus.

Les femmes perdent plus d'un enfant sur deux. Elles les allaitent jusqu'à plus de 2 ans, servant de « filtre humain » pour que leurs bébés ne s'empoisonnent pas avec l'eau. Elles-mêmes tombent malades, le plus souvent des diarrhées, la dysenterie, elles sont affaiblies. Beaucoup meurent aussi.

3. Les ouvrages

L'apport d'eau potable peut revêtir plusieurs formes, selon l'endroit, et les besoins.

Un puits ou un forage : ce sont les ouvrages les plus répandus. Un trou dans le sol, une maçonnerie, et un système de puisage le plus souvent mécanique. On pourra utiliser des pompes hydrauliques électriques ou thermiques si la configuration locale s'y prête (possibilité d'acheminer du carburant, proximité d'un éventuel réparateur etc).

Des bornes fontaines : il s'agit tout simplement d'une tringlerie de plomberie, sur parfois des dizaines de kilomètres, qui apporte l'eau, souvent par pression, d'une cuve de stockage jusqu'aux villages. Ce sont des systèmes adaptés aux château d'eau, aux zones semi rurales ou péri urbaines.

Il y a aussi de très grands projets, beaucoup plus coûteux et longs à finaliser. Il s'agit de travaux lourds comme des retenues d'eau, des stations d'épuration, des circuits d'acheminement hydraulique etc.

4. Les conséquences de l'apport d'eau potable

Sur le terrain, l'apport d'eau potable et l'assainissement change tout.

- Taux de survie

La mortalité infantile est réduite à moins de 1%, souvent même bien en dessous, avec le simple apport d'eau potable. La survie des enfants redevient possible, celle des adultes aussi.

- Assainissement

L'eau s'accompagne quasi systématiquement d'un assainissement. On peut rappeler que la défécation à l'air libre est la seconde cause de transmission des maladies hydriques, en particulier via les insectes. Les latrines règlent ce problème.

- Scolarisation des petites filles

Libérées des corvées d'eau, les petites filles peuvent aller à l'école. C'est le cas pour plus de 80% d'entre elles, qui vont intégrer un cursus scolaire normal. J'ai d'ailleurs constaté qu'elles obtenaient d'excellents résultats, et que beaucoup d'entre elles ambitionnaient de travailler dans le secteur social.

- Développement considérable du rôle public des femmes

C'est une réalité partout où l'eau est apportée. Les femmes prennent des responsabilités notamment dans l'organisation des villages, des cantons etc. Les femmes sont traditionnellement responsables de l'eau. Ce sont elles qui la rapportaient des points de puisages lointains, ce sont elles qui, le plus souvent, gèrent les puits. L'ONG Hydraulique Sans Frontière crée un « comité de l'eau » par village équipé. Ces comités sont systématiquement composés de femmes. Elles sont formées à l'entretien du puits ou du forage, aux réparations les plus courantes, à la comptabilité de l'eau puisée etc.

La fin des corvées d'eau signifie aussi du temps de gagné pour elles. Ce temps est souvent utilisé pour

l'artisanat, ce qui ajoute une nouvelle source de revenus financiers au village. Tout ceci mit bout à bout fait que les femmes prennent de plus en plus d'importance politique et sociale avec l'arrivée de l'eau potable.

- Développement économique.

L'eau potable a déjà un effet immédiat sur l'économie locale : les adultes ne sont plus malades. Sans diarrhées, maux de ventre et autres souffrances, ils peuvent cultiver leurs champs, labourer leurs terres etc. L'agriculture bénéficie aussi des programmes d'assainissements qui accompagnent les équipements d'eau potable, notamment des latrines, dont les matières séchées servent d'engrais naturel pour certaines cultures. L'eau potable permet aussi l'émergence d'un peu d'élevage, souvent des poulets et des chèvres, qui seront revendus sur les marchés. Enfin, l'artisanat progresse, pour les raisons évoquées plus haut.

- La stabilité, la paix.

Ce mot n'est pas assez utilisé dans les rapports humanitaires. La paix commence au niveau local. Elle est assise sur l'assurance que chacun dispose du minimum vital. **Le manque d'eau est source de guerre.** L'eau elle-même est source de guerre. L'eau du Colorado est source de grandes tensions entre les Etats Unis et le Mexique, la Chine a des vues économiques sur le lac Baïkal, la plus grande réserve d'eau douce du monde, 1600m de profondeur, mais qui appartient à la Russie, l'eau est source de conflits graves en Syrie, en Turquie, en Irak, la liste serait trop longue... Un accès à l'eau potable pour chaque être humain est certainement, aussi, l'une des meilleures stratégies de maintien de la paix mondiale.

J'ajoute que le manque d'eau potable entraîne de grandes migrations de populations. Le réchauffement climatique étant ce qu'il est, si on n'aide pas ces populations à avoir des conditions minimums de survie, elles ne pourront pas rester là où elles sont nées. Ce sera très rapidement devenu impossible.

Si l'on constate la difficulté que pose aujourd'hui à peine 5 millions de migrants aux états européens, je n'ose imaginer ce qui se passerait s'ils étaient 2 milliards demain. 2 milliards sur plus de 3 milliards et demi d'humains qui n'auront pas d'eau en 2025 selon l'OMS...

I) Propositions

1 : REVOIR LE PRINCIPE D'AFFECTION DES FONDS.

Je préconise très fermement de privilégier le financement **direct** des projets par les ONG pour trois raisons :

- L'efficacité des projets menés est supérieure
- On retrouve l'essentiel de l'argent sur le terrain
- On dispose de moyens de contrôles bien supérieurs

a) Problème des sommes versées aux états

Les sommes versées aux états ne sont pas contrôlables et on ne les retrouve pas toujours sur le terrain.

Des sommes considérables sont versées sous forme de « prêt à taux zero ». Statistiquement, une bonne partie de ces emprunts ne sera pas ou mal remboursé, et les fonds se perdent. L'AFD par exemple est régulièrement critiquée et mise en cause dans des scandales locaux. En 2007 elle a été accusée d'avoir financé des entreprises qui ont effectuées des déforestations massives et écologiquement dramatiques en Afrique centrale. En 2013 la Commission Nationale Anti-Corruption du Cameroun a dénoncé les fraudes d'entreprises écrans contrôlées par l'AFD ; plus de 113 milliards de Francs CFA auraient ainsi été détournés par l'entreprise Sodécoton en moins de 10 ans.

L'AFD est empêtrée depuis 2017 dans le scandale de la centrale thermique de charbon chinoise de Shihezi (dénoncé par Amnesty International, Oxfam, France Liberté etc). Il s'agit à la base d'un prêt de plus de 40 millions d'euros accordé au ministère Chinois des finances pour le projet, projet qui semble parallèlement être un outil de discrimination des minorités ethniques du Xinjiang (notamment les Ouïghours) par le gouvernement Chinois.

D'abord, il est intellectuellement curieux que la France, dont le PIB est 6 fois inférieur à celui de la Chine, lui prête via l'AFD de l'argent...

Ensuite, comment imaginer que dans un pays qui méprise la liberté de la Presse, les droits de l'homme, et qui se refuse à toute forme de contrôle sur ses programmes d'armements ou d'énergie, coopère en toute transparence sur l'affectation des sommes empruntées.

Enfin parce que nous savons que ces sommes sont détournées. La diplomatie empêche certainement de le reconnaître publiquement, mais les ONG le disent, Amnesty le dit, et n'étant pas diplomate, je le dis aussi.

b) Problème des sommes entraînant des contrats commerciaux avec de grosses entreprises privées

Le plus souvent, lorsqu'un Etat donateur décide un budget pour le développement d'un autre, il l'affecte à un gros programme industriel ou agricole. Une myriade d'organismes dont les acronymes sont aussi divers que variés se prononcent, valident, et contractent (ou délèguent la capacité de contracter) avec de très grosses entreprises ayant pour mission de mettre en place le programme.

Tout ça a un effet pervers terrible.

Prenons l'exemple de la NASAN. Lancée à l'occasion du G8 de 2012, cette « nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition » devait sortir 50 millions d'êtres humains de la misère.

Les états (surtout les Etats Unis, l'Union Européenne et la France, 3eme plus gros contributeur) ont donné 6 milliards d'euros. 9 milliards ont été apportés par Nestlé, Cargill, Monsanto et quelques autres. Merci pour leur générosité.

Sauf que cet argent n'a pas servi à apporter de l'eau potable dans les villages, ou dans les bidonvilles. Il n'a pas servi à irriguer les champs des populations, à relancer l'agriculture familiale dont on sait qu'elle est la seule adaptée aux besoins locaux.

Non. Cet argent a servi à financer d'énormes programmes agricoles globaux. On a irrigué des centaines de milliers d'hectares, on a globalisé les stratégies de cultures, riz, palme, coton, peu importe. La demande mondiale a dicté la production locale.

On a imposé des cultures dont les prix étaient fixés par les Bourses mondiales sur le marché des matières premières. Les populations concernées se sont vues obligées de produire des denrées dont ils n'avaient pas besoin, or personne ne peut manger du coton ou de l'huile de palme. Elles ont donc été contraintes d'acheter les denrées nécessaires (riz, manioc, maïs) alors qu'elles auraient pu, qu'elles auraient dû être autonomes.

Ce mépris des réels besoins et cette méconnaissance du terrain a des conséquences terribles. Cela a créé des millions de paysans dépendants, et presque toujours aussi pauvres, des peuples qui n'ont plus aucun levier sur leur propre vie. 100% dépendants.

Dépendants de qui ? Et bien des entreprises qui ont bénéficiées de ces contrats, issus du programme NASAN. Nestlé, Cargill, Monsanto... et quelques autres.

PROPOSITIONS :

- Contrôler les flux financiers et leurs affectations sur le terrain. Pour cela, je préconise de les attribuer directement aux ONG, sans les faire transiter par tel ou tel ministère local.
- Sélectionner les bénéficiaires sans considération autres que le pur besoin humanitaire. L'Aide au développement ne doit plus être utilisée comme un outil de politique bilatérale ou comme un outil de développement du chiffre d'affaire de grands groupes. Ce sont des logiques différentes, qui ne doivent pas cohabiter.
- Sanctionner lourdement les dérives, la corruption, et ne pas hésiter à le faire a posteriori lorsque la situation créée s'avère à l'inverse du but recherché.

2 : IMPOSER UN CONTROLE DES OUVRAGES ET UN SUIVI LOCAL.

Une enquête des étudiants en médecine de l'université de Lyon a conclu que 30% des forages ne sont plus opérationnel au bout de 2 ans.

J'ai moi-même constaté ce fait. Certains ouvrages sont mal construits, d'autres sont inadaptés (matériaux, architecture, technologie utilisée etc).

Que se passe-t-il lorsqu'un ouvrage s'avère déficient ? Une ONG ou une association repasse (dans le meilleur des cas) dans le village, et refait un forage.

J'ai vu des villages avec deux ou trois forages, d'autres avec deux ou trois pompes hydrauliques. C'est aussi idiot que dispendieux.

HSF (Hydraulique sans Frontière) a sur ce point une bonne politique :

Un état des lieux est systématiquement effectué. Les installations déjà existantes sont auditées, et il est toujours envisagé de les réparer avant de les remplacer. C'est par exemple ce qui se passe au Bénin, à Za-Kpota, à 150km au nord de la capitale. Les forages ensablés sont nettoyés et réhabilités.

La loi Oudin Santini recommande la coopération décentralisée. Elle préconise de rester longtemps sur le terrain, et d'y revenir.

Traduit sur le terrain, cela veut dire qu'il faut un partenaire local. Il faut des ONG présentes sur la durée, et accompagnées d'ONG locales. Nous devons en finir avec ce que j'appelle les « raid humanitaires ». Un raid c'est une opération rapide, et dès qu'elle est terminée, on passe à la suivante. Ça n'est pas efficaces sur la durée.

PROPOSITIONS :

- Imposer un suivi des projets et des ouvrages, qu'il soit direct ou indirect
- Systématiquement intégrer l'assainissement dans les projets d'apport d'eau potable. Un puits ne suffit pas, il faut considérer le sort des eaux pluviales, des eaux « grises », des canaux s'il y en a, etc.
- Systématiquement intégrer l'accompagnement et la formation sociale localement. Certaines pratiques ancestrales sont délétères, elles ne peuvent prendre fin sans explications ! Exemple : les tombes dans les cases d'habitation, la collecte des eaux de pluie (empoisonnées dans certaines zones), ou encore l'apprentissage des latrines, de la gestion des stocks, de la comptabilisation des litres puisés etc.

3 : RENFORCER LES MOYENS DE FINANCEMENT INTERNATIONAUX DES AGENCES DE L'EAU

Les agences de l'eau sont les mieux placées pour évaluer et contrôler les projets humanitaires liés à l'eau.

Leur contrôle a priori est bon, il est effectué par des gens compétents, des professionnels de l'hydraulique. Leur contrôle a posteriori est aussi relativement efficace, mais ils ne vérifient que la conformité du projet. Pas son financement.

Les grosse ONG s'affranchissent de ces contrôles en passant par l'AFD, qui ne s'occupe quasiment pas des « petits » projets, en tout cas pas assez compte tenu du volume des sommes en jeux.

Faute de moyens dédiés, on observe aussi de plus en plus souvent une simplification des règles d'investissements des agences de l'eau. Par manque de temps, ils se greffent sur les projets des collectivités et abondent dans la même proportion, alors que la loi leur donne le droit d'abonder jusqu'à 50% d'un projet humanitaire.

Par facilité, elles vont avoir tendance à s'appuyer sur les projets validés par les grosses collectivités et à s'aligner sur le montant financé, même si cela ne représente pas 50% du projet total. C'est de l'argent perdu, qu'on devrait retrouver sur le terrain. La palme revient à l'agence de l'eau Seine-Normandie en 2017, il leur restait d'importantes sommes non dépensées à la clôture de l'exercice.

Enfin, malgré le fait que les agences de l'eau soient assez ouvertes, leurs règles d'intervention sont compliquées. Il faut par exemple une collectivité qui finance au moins 5% du projet, ce qui est parfois dur à trouver.

PROPOSITIONS :

- Permettre aux agences de l'eau d'avoir plus de moyens humains à affecter aux dossiers humanitaires.
- Faciliter l'accès des ONG à leurs services, même si l'ONG n'a pas son siège social dans le bassin de l'agence. Ce point est important, car si une agence est à cours de budget une année, ou qu'elle les a tous affecté, les ONG doivent pouvoir solliciter une autre agence, sans conditions géographique. L'ensemble des budgets prévus doivent être investis sur le terrain. Ces sommes ne sont pas là pour être économisées. Elles sont là pour être utilisées avec efficacité.
- Etendre le contrôle effectué aux coûts, et non plus seulement à la conformité des ouvrages.
- Associer les agences de l'eau à la rédaction d'une Bible de l'humanitaire hydraulique. Voir plus bas.

4 : MIEUX STRUCTURER LES COLLECTES DE FINANCEMENTS PUBLICS

La loi Oudin-Santini permet depuis 2005 à des collectivités de financer des projets humanitaires internationaux.

Article 1 (L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales) : « *Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.* »

Article 2 (L. 213-6 du code de l'environnement) : « *Dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, l'agence peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1 % de ses ressources.* »

Cette faculté de financer des projets humanitaires à hauteur de 1% de leur budget, de nombreuses collectivités aimeraient l'utiliser. Mais elles sont trop petites.

Une commune de 30/40 000 habitant aurait un budget d'environ 3 ou 4000 euros par an. C'est bien inférieur au coût d'un projet, donc la plupart des collectivités vont laisser tomber.

Dans les Yvelines, ils se sont organisés. Ils ont créé un GIP qui regroupe plusieurs organismes, et qui collecte ce petit 1% et le redistribue à des ONG.

Ils ont leurs propres règles (il faut être dans le département des Yvelines etc) mais ce mécanisme est intelligent.

PROPOSITION :

- Que chaque département se dote de ce type de GIP « collecteur de 1% »

5 : CREATION D'UNE « BIBLE », D'UN VADEMECUM DE L'HUMANITAIRE DE L'EAU, CENTRALISANT LES SAVOIRS ET SAVOIRS FAIRE A DESTINATION DES ONG ET DES ASSOCIATIONS.

Je vous propose de créer une véritable Bible de l'humanitaire, et comme il faut toujours commencer par l'aspect le plus important, je vous propose de commencer par les problématiques liées à l'eau.

Sous votre impulsion, avec l'appuis des communautés Européennes, nous pourrions créer un Wikipédia, une encyclopédia universalis ciblée, au service de ceux qui ont la volonté d'agir.

Comment choisir les zones d'intervention ? Quels matériaux utiliser en terrain aride pour les ouvrages ? Quels matériaux en terrain humide ? Quels sont les coûts ? Les normes en vigueur ? Les réglementations locales ? Etc. Le guide de l'action efficace, mis à jour et largement distribué.

Une telle centralisation des informations permettrait de considérablement augmenter l'efficacité des actions menées par les centaines d'associations et leurs milliers de bénévoles.

Cela permettrait aussi de créer une référence, une autorité notamment en matière de coûts.

Il y a des précédents. Pour n'en citer qu'un : WASH FIT. Un programme créé en 2015 conjointement par l'OMS et l'Unicef. L'objectif était de compiler les « best practices » concernant l'eau et l'assainissement au sein des structures de santé.

Deux exemples concrets auxquels je suis régulièrement directement confronté : le choix des zones et l'ordre des projets, et leur construction.

A : les process de choix d'intervention

Lorsqu'on parle d'humanitaire, la gestion de l'urgence est essentielle. Il faut en permanence arbitrer et définir les interventions les plus nécessaires.

Je ne comprends pas que certaines zones ne soient pas couvertes, alors que d'autres, bien moins nécessitées, bénéficient de programmes. Par exemple, je refuse de considérer que le Maroc, la Tunisie, l'Inde ou la Chine sont des pays pauvres. Ce n'est pas le cas.

L'action doit toujours être priorisée, en commençant par les plus faibles, par les plus pauvres.

J'applique des critères simples.

- Une nécessité absolue et urgente. Manque d'eau, de nourriture, de médicaments, etc. Et carence ou impossibilité des pouvoirs publics à y pourvoir.
- Pas de régime politique totalitaire. Je n'interviens pas dans les dictatures. Le faire serait m'en rendre complice.
- Pas de crise sociale grave. En cas de guerre civile par exemple, c'est un autre type d'humanitaire qui est nécessaire. Gestion de camps de réfugiés, médecine de guerre etc. Ces interventions dans l'urgence nécessitent des ressources particulières que les ONG n'ont pas forcément. L'apport d'eau ne peut pas se faire dans un tel contexte, c'est une entreprise qui doit être sereine et pérenne.
- Implication des populations. Elles doivent être demanderesse, se sentir concernées par le projet. Elles doivent être partie prenante de sa construction. Ils sont très pauvres, ils ne peuvent pas intervenir financièrement, mais ils peuvent aider au travail. Ils doivent s'approprier les ouvrages dès leurs constructions. Si je finance un puits, cela doit être dès le départ LEUR puits. Ils l'entretiendront, ils sauront le gérer, ils le défendront etc. L'humanitaire est un don, pas un investissement financier. On est là pour les aider, et les aider c'est les rendre 100% autonomes.
- Il y a quelques critères pratiques, tels que l'éloignement des villages à équiper (on travaille par zone géographique pour optimiser les coûts auprès des entreprises fournisseurs), la facilité d'accès ou de ravitaillement, etc. Mais en réalité, sur le terrain, ces critères ne sont pas primordiaux dans le choix des villages à équiper.
- Pour ce choix, une fois le pays/ la zone validée, je choisis l'ordre des villages à équiper de la façon la plus pragmatique et dramatiquement triste : au nombre de morts...

C'est un moment insoutenable. Je n'ai pas d'autres critères que cette noire échelle de malheur. Je fais équiper les villages les plus pauvres en premiers. Je

n'ai pas les moyens de tous les équiper. Alors j'arbitre. Ce sont des décisions atroces à prendre.

B : les process de construction

La normalisation des process de construction permettrait de gagner beaucoup de temps, d'efficacité et d'argent.

Prenons l'exemple des puits.

Au cours de mes missions en Afrique, en Asie, je n'en ai quasiment jamais vu un identique au précédent. Chaque puits est construit par un maçon différent, financé par une ONG différente etc. Certains sont de très bonne facture, la majorité, d'autres se détériorent très vite.

Pourquoi ne pas homologuer UN moule de puits, qui pourrait être par exemple en 2 à 4 parties à assembler,

en béton ou autre. Faire travailler les ingénieurs sur la forme parfaite, le diamètre parfait, l'assemblage parfait, les matériaux parfaits etc.

Cette normalisation pourrait aussi concerner les matériaux les plus fréquemment utilisés, les pompes hydrauliques par exemple...

Mon côté chef d'entreprise me fait aussi penser que nous pourrions réaliser des économies d'échelle importantes, et l'argent pourrait ainsi financer d'autres villages, d'autres zones. Les ONG ne regardent pas toujours l'aspect financier, les associations encore moins. L'important est que l'ouvrage soit réalisé, elles ne s'arrêtent pas à un surcoût de quelques milliers d'euros. Elles n'en ont pas conscience faute de référent.

Un indice des coûts de construction spécifiques à l'humanitaire serait bien utile.

Illustration de ce qui précède Deux focus sur deux ONG efficaces : Hydraulique sans Frontière et Eau et Vie.

HSF (Hydraulique sans Frontière)

Cree en 1990 par des ingénieurs d'EDF. Cette ONG regroupe des professionnels de l'hydraulique, ils sont sur le terrain avec 200 adhérents dont 40 bénévoles actifs, pour l'essentiel des ingénieurs à la retraite.

Leur siège est à Chambéry, et ils ont une délégation à Paris. Ils ont apporté de l'eau au Togo, au Burkina Faso, à Madagascar, au Mali (avant la guerre), en Mauritanie, au Cameroun, au Sénégal, aux Comores, au Maroc, au Benin, en Bolivie à Haïti.

Leur méthode est pragmatique et efficace : un gros état des lieux, une coopération active des populations locales, un accompagnement sur la durée.

Ils s'appuient sur les femmes des villages et leur confient la gestion de l'eau

Ils sont financés par des collectivités locales comme la Mairie de Marseille, des conseils régionaux, des agences de l'eau, et des dons privés. Aucun dossier n'a été accepté par l'AFD. Trop petits surement.

Eau et vie

Petite ONG de 10 ans. Nantaise dont la vocation est d'intégrer les bidonvilles dans les politiques locales. Cela concerne l'eau, les déchets et l'assainissement.

Eau et vie est très actifs en Côte d'Ivoire, au Bangladesh, aux Philippines.

Leur modèle est très innovant, et il est duplicable !

Ils arrivent dans un bidonville, dans lequel les foyers n'ont pas l'eau potable. Souvent l'eau est gérée par des organisations mafieuses, qui créent des marchés parallèles, profitant et accentuant encore la misère.

Eau et vie va alors créer un service public, de A à Z. Ils vont ouvrir un compteur global d'eau par exemple, et équiper les foyers d'un robinet connecté au circuit. Ils vont organiser un ramassage des ordures, recruter une flotte d'éboueurs locaux etc.

Au bout de quelques temps, le service public fonctionne correctement. Alors ils le remettent clé en main aux autorités locales, avec des comptes équilibrés et un business plan pérenne sur des années. Cette façon d'utiliser l'entreprenariat social est très pertinente, et adaptée. Cela prend du temps, Eau et vie reste de 10 à 12 ans sur chaque zone. D'autres ONG pratiquent de la même façon. 1001 fontaines par exemple crée des micro-usines d'eau, au Cambodge notamment.

Ce qu'ils font fonctionne. Eau et vie est aidé par le PNUD (le programme des Nations Unies pour le développement), des agences de l'eau (comme l'AESN,

agence de l'eau Seine Normandie, l'AELB, Loire-Bretagne.), des collectivités comme la mairie de Paris, et des dons privés.

A noter que la mairie de Paris a une bonne politique de déblocage des fonds : par tranche. Cela évite à l'ONG d'avoir à avancer l'argent... Les agences de l'eau elles, décaissent lors de la construction des ouvrages.

AFD: plusieurs dossiers déposés. Tous rejetés. Certainement trop petits. D'un autre côté, 1001Fontaine a pu avoir des financements AFD pour des projets de même taille. HSF jamais non plus. Je n'ai pas trouvé de logique dans ces choix.

Un mot de conclusion :

Nous avons le devoir de prendre ce sujet à bras le corps.

Il est important que des réunions comme celle-ci, que des travaux comme les vôtres, existent.

Au-delà de la logique humanitaire, au-delà de ces enfants, de ces peuples, que je veux sauver, vous devez nous sauver nous-même.

L'OMS indique que d'ici 2025, plus de la moitié de la population mondiale vivra dans des régions subissant des problèmes graves d'eau.

Plus de la moitié... C'est non seulement une catastrophe humanitaire d'une ampleur incroyable, mais aussi, le plus grand risque de migrations mondiales et de bouleversements géopolitiques que jamais notre planète n'aura connu.

Nous ne sommes pas prêts pour accueillir des milliards de personnes qui changeraient d'hémisphère pour des questions de survie, par manque d'eau.

Cela ne se passerait pas pacifiquement. Nous ne sommes pas capables de gérer un mouvement massif de populations. En revanche, nous sommes capables de faire en sorte que ces populations participent au développement mondial, sans le subir.

Ça commence par l'eau.

ANNEXES

Quelques prix bruts de travaux, sans compter l'accompagnement (maîtrise d'œuvre) ni la sensibilisation ou le renforcement des capacités organisationnelles (gestion, formation, etc.).

- Un puits au Togo, profondeur 40m, diamètre 110, avec treuil, muret de protection, évacuation des eaux résiduelles (puisard) : entre 7500 et 8700 € selon les difficultés rencontrées.
- Un puits au Togo, profondeur 40m, diamètre 110 avec pompe à motricité humaine et tout le reste : environ 11 000 €.
- Un puits au Togo, profondeur 40m, diamètre 150 avec 2 pompes à motricité humaine et tout le reste : 12 800 €
- Un forage au Burkina Faso, profondeur 70 m, diamètre 140/120, avec pompe à motricité humaine : 12 100 €
- Un forage au Sénégal, profondeur 80m, pompe 2,5 m³/h positionnée à 35m, panneaux solaires correspondants : environ 16 100 € (11 000 pour le forage et 5100 pour le pompage), hors réservoir.
- Un forage au Burkina Faso, profondeur 140m, pompe 7,5 m³/h positionnée à 85 m, 30 panneaux solaires : 37 500 € (20 000 pour le forage et 17 500 pour le pompage)

Quelques ratios par habitant :

- Une installation relativement sophistiquée à Madagascar, 9 000 bénéficiaires, eau + un peu d'assainissement + accompagnement assez important : au total 800 000 € soit 88 € / personne
- Une installation très simple, puits + Latrines pour 8 villages au Togo, environ 8000 bénéficiaires : total 191 000 € soit 23 €/personne
- A Atchavé (Togo), 6 villages avec puits et latrines, 5960 h, au total 118 400€ soit 20€ / personne

Ces ratios sont très variables selon la complexité des installations et de l'accompagnement nécessaire.